



Rupture cdi à l'initiative du salarié pendant la période d'essai

Par **KTI31**, le **28/11/2010** à **00:18**

Bonsoir

Je recherche une information relative à la rupture en période d'essai à l'initiative du salarié. J'ai démarré un CDI depuis le 27 octobre sur un poste de formatrice après une période de formation dans le cadre de la CRP jusqu'en mai 2010 et une période d'indemnisation Pôle emploi de juin à octobre.

En un mois j'ai appris beaucoup de choses sur l'entreprise et constaté le comportement du chef d'entreprise. 9 personnes sont passées sur 2 types de postes dans l'organisme depuis le début de l'année et toutes sont parties même quand les conditions de départ étaient mauvaises pour elles. Le management par le harcèlement moral, la critique constante de tous les salariés auprès des autres salariés, le diviser pour mieux régner, une pression constante d'ordre et de contre-ordre, le manque d'anticipation qui met tous les salariés en situation de stress permanent est le pain quotidien dans l'entreprise.

Tous ces constats me poussent à renoncer à ce contrat et à mettre fin à ma période d'essai (de 2 mois renouvelable 1 mois). Dans la loi, la rupture pendant la période d'essai est valable pour le salarié au même titre que pour l'employeur, cependant, il semblerait que la loi ne s'applique pas de la même façon au salarié qui était juste avant demandeur d'emploi.

J'ai lu sur divers sites que dans ce type de cas, Pôle emploi suspendait les indemnités pendant 4 mois et qu'il fallait présenter son dossier en commission pour obtenir le rétablissement du versement des indemnités chômage et le reversement des 4 mois de suspension.

De quoi vit-on pendant 4 mois ?

Pourriez-vous m'indiquer ce qu'il en est ou auprès de qui obtenir une information fiable.

Merci beaucoup !!!